

Nom du produit: DURSBAN (TM) 480 Insecticide**Date de révision:** 2013/07/04**Date d'impression:** 04 Jul
2013

Dow AgroSciences B.V. vous encourage à lire cette Fiche de Données de Sécurité en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

Section 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit

DURSBAN™ 480 Insecticide

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Produit phytosanitaire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Dow AgroSciences B.V.

Une filiale de The Dow Chemical Company

Prins Boudewijnlaan 41

2650 Edegem, AN

Belgium

Information aux clients:

+32/3-4502700

SDSQuestion@dow.com

1.4 NUMERO DE TELEPHONE D'URGENCE

Contact en cas d'urgence, 24 h sur 24:

0032 3575 0330

Contact local en cas d'urgence:

00 32 3575 0330

Section 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

	R10	Inflammable.
Xn	R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
Xi	R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

N	R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
Xn	R22	Nocif en cas d'ingestion.
	R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE

Symbole de danger:

Xn - Nocif
N - Dangereux pour l'environnement

Risques particuliers:

R10 - Inflammable.

R22 - Nocif en cas d'ingestion.

R36/37/38 - Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Conseils de prudence:

S2 - Conserver hors de portée des enfants.

S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S20/21 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la Fiche de Données de Sécurité.

S62 - En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

2.3 Autres Dangers

Pas d'information disponible.

Section 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélange

Ce produit est un mélange.

No.-CAS / No.-CE / Index	No REACH	Quantité	Composant	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008
No.-CAS 2921-88-2 No.-CE 220-864-4 Index 015-084-00-4	—	44,5 %	chlorpyrifos (ISO); thiophosphate de O,O-diéthyle et de O-3,5,6-trichloro- 2-pyridyle	Acute Tox., 3, H301 Aquatic Acute, 1, H400 Aquatic Chronic, 1, H410
No.-CAS Non disponible No.-CE	01- 2119455851- 35	> 40,0 - < 50,0 %	Hydrocarbures, C9, aromatiques	Flam. Liq., 3, H226 Asp. Tox., 1, H304 STOT SE, 3, H335

918-668-5				STOT SE, 3, H336 Aquatic Chronic, 2, H411
No.-CAS 26264-06-2 No.-CE 247-557-8	—	< 5,0 %	Dodécylbenzènes ulfonate de calcium	Skin cor/irr, 2, H315 Eye cor/irr, 1, H318 Acute Tox., 4, H302
No.-CAS Non disponible No.-CE 918-811-1	01- 2119463583- 34	< 5,0 %	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène	Asp. Tox., 1, H304 STOT SE, 3, H336 Aquatic Chronic, 2, H411

No.-CAS / No.-CE / Index	Quantité	Composant	Classification 67/548/CEE
No.-CAS 2921-88-2 No.-CE 220-864-4 Index 015-084-00-4	44,5 %	chlorpyrifos (ISO); thiophosphate de O,O- diéthyle et de O-3,5,6- trichloro-2-pyridyle	T: R25; N: R50/53
No.-CAS Non disponible No.-CE 918-668-5	> 40,0 - < 50,0 %	Hydrocarbures, C9, aromatiques	R10; Xn: R65; Xi: R37; R66; R67; N: R51/53
No.-CAS 26264-06-2 No.-CE 247-557-8	< 5,0 %	Dodécylbenzènesulfon ate de calcium	Xn: R22; Xi: R38, R41
No.-CAS Non disponible No.-CE 918-811-1	< 5,0 %	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène	Xn: R65; R66, R67; N: R51/53

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.
Voir la section 16 pour le texte complet des phrases R.

Section 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Inhalation: Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement. Si la respiration est difficile, une personne qualifiée doit administrer de l'oxygène.

Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement.

Contact avec les yeux: Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.

Ingestion: Appeler immédiatement un Centre Antipoison ou un médecin. Ne pas faire vomir sauf sur ordre du Centre Antipoison ou du médecin. Ne pas donner de liquide à la personne. Ne pas faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

À l'exception des informations présentées au paragraphe «Description» de la section «Premiers secours» (ci-dessus) et des indications concernant les soins médicaux immédiats à apporter, ainsi que le traitement spécial nécessaire (ci-dessous), aucun autre symptôme ni aucun autre effet ne sont envisagés.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Le chlorpyrifos est un inhibiteur de la cholinestérase. Traiter en mode symptomatique. Dans le cas d'une grave intoxication, utiliser immédiatement l'antidote après avoir créé un courant d'air et fait respirer. L'atropine, seulement par injection, est l'antidote préférable. Les oximes, tels que le 2-PAM/Protopam, peuvent aider en thérapie si elles sont utilisées tôt; cependant, il faut les utiliser conjointement avec l'atropine. Tenter de maîtriser les crises en administrant par voie intraveineuse de 5 à 10 mg de diazépam (pour un adulte) pendant 2 à 3 minutes. Répéter à toutes les 5 à 10 minutes au besoin. Surveiller de près en cas d'hypotension, de dépression respiratoire et de nécessité d'intubation. Si les crises persistent après 30 mg, envisager un deuxième agent. Si les crises persistent ou se reproduisent, administrer par voie intraveineuse de 600 à 1200 mg de phénobarbital (pour un adulte) dilué dans 60 ml de solution saline à 0,9 % à raison de 25-50 mg/minute. Évaluer l'hypoxie, la dysrythmie, les troubles électrolytiques, l'hypoglycémie (traiter les adultes avec 100 mg de dextrose par intraveineuse). S'il y a exposition, des tests sur la cholinestérase du plasma et des globules rouges peuvent indiquer l'importance de l'exposition (des données de base sont utiles). Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. La décision de faire vomir ou non devrait être prise par un médecin. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement. Un contact cutané peut aggraver une dermatite préexistante.

Section 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type AFFF) ou les mousses à base protéinique sont préférables, si disponibles. Les mousses antialcool (de type ATC) pourraient fonctionner.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes de soufre. Oxydes de phosphore. Oxydes d'azote. Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Dans un feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant. L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption. Effectuer la mise à la terre et la liaison électrique de tout l'équipement. Les mélanges inflammables de ce produit prennent feu facilement, même par une décharge d'électricité statique. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se déplacer sur de longues distances et s'accumuler dans les zones basses. Possibilité d'inflammation et/ou de retour de flamme. Lorsque le produit brûle, il dégage une fumée dense.

5.3 Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Rester en amont du vent. Se tenir à l'écart des zones basses où des gaz (vapeurs) peuvent s'accumuler. Envisager la faisabilité d'une combustion sous contrôle afin de réduire les dommages à l'environnement au minimum. Un système d'extinction d'incendie à la mousse est préférable car l'eau non maîtrisée pourrait propager une potentielle contamination. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Evacuer immédiatement tout le personnel de la zone en cas d'augmentation du son provenant de la soupape de sûreté ou en cas de changement de couleur du contenant. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Ceci peut propager le feu. Éliminer les sources d'inflammation. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manœuvre ne comporte pas de danger. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et de réduire les dommages matériels. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

Équipement de protection pour les intervenants: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.

Section 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Évacuer la zone. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Seul le personnel formé et correctement protégé peut participer aux opérations de nettoyage. Garder le personnel hors des endroits clos ou mal ventilés. Rester en amont du vent par rapport au déversement. Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Défense de fumer dans la zone. Avant de pénétrer dans la zone, il faut suivre les procédures d'entrée dans les espaces clos. Danger d'explosion de vapeurs. Défense de pénétrer dans les égouts. Afin d'éviter un incendie ou une explosion, éliminer toutes les sources d'inflammation à proximité du déversement ou des émissions de vapeurs. Mettre à la terre et lier tous les contenants et l'équipement utilisé pour la manipulation. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques». Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Si possible, contenir le produit déversé. Petits déversements: Absorber avec des matières telles que: Argile. Terre. Sable. Balayer le tout. Pomper à l'aide d'un équipement antidéflagrant. Si disponible, utiliser de la mousse pour étouffer ou éteindre. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Gros déversements: Contacter Dow AgroSciences pour une assistance au nettoyage. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives à l'élimination».

Section 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Manipulation

Manipulation générale: Garder hors de la portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Dans les zones de manutention et de stockage, il est interdit de fumer, d'utiliser des flammes nues ou des sources d'inflammation. Effectuer la mise à la terre et la liaison électrique de tout l'équipement. Selon le type d'activité, l'usage d'équipements anti-étincelles ou antidéflagrants peut s'avérer nécessaire. Les contenants, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs. Ne pas couper, percer, meuler, souder ni procéder à des opérations semblables sur un contenant vide ou à proximité d'un contenant vide. Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux, la peau, les vêtements. Éviter un contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver après manipulation. Ne pas ingérer. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas respirer les poussières ni les brouillards. Utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Ne pas couper ni souder le contenant. Garder dans un contenant fermé hermétiquement. Le produit expédié ou manipulé lorsqu'il est chaud peut provoquer des brûlures thermiques. Ne pas pénétrer dans les endroits clos sans une ventilation adéquate. Éviter tout contact avec les vapeurs de l'espace libre des contenants. Avant d'ouvrir le contenant, évacuer prudemment la pression par l'évent. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposage / Stockage

Stocker dans un endroit sec. Stocker dans le contenant d'origine. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable. Réduire les sources d'inflammation telles que l'accumulation d'électricité statique, la chaleur, les étincelles ou les flammes au minimum. Éviter les températures supérieures à 50°C (122°F)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Veuillez consulter l'étiquette du produit.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Composant	Liste	Type	Valeur
chlorpyrifos (ISO); thiophosphate de O,O- diéthyle et de O-3,5,6- trichloro-2-pyridyle	Belgique	VME	0,2 mg/m ³ PEAU
	ACGIH (USA)	VME Fraction inhalable et vapeur	0,1 mg/m ³ PEAU, IBE
	Belgique	VME Vapeur et aérosol.	0,1 mg/m ³ PEAU
Hydrocarbures, C9, aromatiques	DNEL- Travailleur:	Cutané - Systémique à Long Terme.	25 mg/kg bw/jour
	DNEL- Travailleur:	Inhalation - Systemique à Long Terme	100 mg/m ³
	DNEL- Consommateur:	Cutané - Systémique à Long Terme.	11 mg/kg bw/jour
	DNEL- Consommateur:	Inhalation - Systemique à Long Terme	32 mg/m ³

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène	DNEL-Consommateur:	Oral - Systémique à Long Terme.	11 mg/kg bw/jour
	DNEL-Travailleur:	Cutané - Systémique à Long Terme.	12,5 mg/kg bw/jour
	DNEL-Travailleur:	Inhalation - Systemique à Long Terme	150 mg/m3
	DNEL-Consommateur:	Cutané - Systémique à Long Terme.	7,5 mg/kg bw/jour
	DNEL-Consommateur:	Inhalation - Systemique à Long Terme	32 mg/m3
	DNEL-Consommateur:	Oral - Systémique à Long Terme.	7,5 mg/kg bw/jour

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONNAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

Une notation « IBE » qui suit la valeur limite d'exposition indique qu'il s'agit d'une valeur se référant à l'évaluation des résultats de suivi biologique considérée comme un indicateur de l'absorption d'une substance par toutes les voies d'exposition.

La notation « PEAU » à la suite d'une limite d'exposition indique la possibilité d'absorption du produit par la peau, y compris par les muqueuses et par les yeux, soit par contact avec les vapeurs, soit par contact cutané direct.

Elle vise à sensibiliser les lecteurs au fait que l'inhalation pourrait ne pas être la seule voie d'exposition et qu'il faudrait envisager de prendre des mesures afin de réduire l'exposition cutanée au minimum.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection personnelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. Les lunettes pour travaux chimiques doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente.

Protection de la peau: Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

-Protection des mains: Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Polyéthylène chloré. Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène (« nitrile » ou « NBR »). Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé (« EVAL »). Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Butyl caoutchouc. Caoutchouc naturel (« latex »). Chlorure de polyvinyle (« PVC » ou « vinyle »). Viton. Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 4 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 120 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 1 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 10 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique),

réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection respiratoire: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué. Le choix d'un appareil respiratoire filtrant ou d'un appareil à adduction d'air à pression positive dépend de l'opération à effectuer et de la concentration possible du produit dans l'atmosphère. Pour les situations d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé. Dans les endroits clos ou mal ventilés, porter un appareil respiratoire autonome, ou un appareil à adduction d'air avec une source d'oxygène autonome auxiliaire; ces appareils doivent être homologués. Utiliser l'appareil respiratoire filtrant homologué CE suivant: filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols, type AP2.

Ingestion: Éviter l'ingestion, même de très petites quantités; ne pas consommer ou stocker de la nourriture ou du tabac sur les lieux de travail; se laver les mains et le visage avant de fumer ou de manger.

Mesures techniques

Ventilation: Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser une ventilation adéquate. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	Liquide
Couleur	Jaune
Odeur	Solvant
Seuil olfactif	Aucune donnée d'essais disponible
pH	7,0 (@ 1 %) CIPAC MT 75.2 (suspension aqueuse 1%)
Point de fusion	Sans objet
Point de congélation	Aucune donnée d'essais disponible
Point d'ébullition (760 mm Hg)	Aucune donnée d'essais disponible.
Point d'éclair - coupelle fermée	53,5 °C 92/69/CEE A9
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Aucune donnée d'essais disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	Inférieure: Aucune donnée d'essais disponible Supérieure: Aucune donnée d'essais disponible
Tension de vapeur	Aucune donnée d'essais disponible
Densité de vapeur (air = 1)	Aucune donnée d'essais disponible
Densité (H ₂ O=1)	Aucune donnée d'essais disponible
Solubilité dans l'eau (en poids)	émulsionnable
Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow)	Aucune donnée disponible pour ce produit. Voir la section 12 pour des données sur les composants.
Température d'auto-inflammation	92/69/CEE A15 Aucun(e) en-dessous de 400°C
Température de décomposition	Aucune donnée d'essais disponible
Viscosité dynamique	2,22 mPa.s @ 40 °C
Viscosité cinématique	2,09 mm ² /s @ 40 °C
Propriétés explosives	Non CEE A14
Propriétés comburantes	Non

9.2 Autres informations

Densité du liquide 1,07 5G @ 25 °C Pycnomètre

Tension superficielle

31 mN/m @ 25 °C Méthode A5 de la CE

Section 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Thermiquement stable aux températures typiques d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation ne se produira pas.

10.4 Conditions à éviter: Éviter les températures supérieures à 50 °C. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé. Éviter toute décharge d'électricité statique.

10.5 Substances incompatibles: Éviter tous contacts avec ce qui suit: Acides. Bases.

Oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Chlorure d'hydrogène. Oxydes d'azote. Oxydes de phosphore Oxydes de soufre. Des gaz toxiques sont libérés durant la décomposition.

Section 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Toxicité modérée par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités des suites d'opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent provoquer de graves lésions, et même la mort. Peut provoquer des effets sur le système nerveux central.

Comme produit: DL50, rat, femelle 300 - 500 mg/kg

Risque d'aspiration

En cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions pulmonaires et même la mort à cause d'une pneumonie chimique.

Cutanée

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Comme produit: DL50, lapin, mâle 4.768 mg/kg

Comme produit: DL50, lapin, femelle > 5.000 mg/kg

Inhalation

Une exposition excessive et prolongée peut provoquer des effets nocifs graves, et même la mort.

Peut provoquer des effets sur le système nerveux central.

Comme produit: CL50, 4 h, rat, femelle 2,86 mg/l

Domage oculaire / irritation des yeux

Peut provoquer une irritation oculaire modérée. Peut provoquer de légères lésions cornéennes.

Corrosion / irritation de la peau

Un bref contact peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale. Peut provoquer un assèchement de la peau et une desquamation.

Sensibilisation

Peau

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Respiratoire

Aucune donnée trouvée.

Toxicité à doses répétées

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Une exposition excessive peut produire une inhibition de la cholinestérase de type organophosphate. Les symptômes d'exposition excessive à l'ingrédient actif peuvent comprendre: maux de tête, étourdissements, incoordination, secousses musculaires, tremblements, nausées, crampes abdominales, diarrhée, transpiration, rétrécissement des pupilles, vision trouble, salivation, larmolement, serrement à la poitrine, miction excessive, convulsions. Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants: Glandes surrénales. Les niveaux de doses qui ont produit ces effets étaient plusieurs fois supérieurs à tous ceux auxquels on s'attend d'une exposition due à l'utilisation. Pour le ou les principaux composants: Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants: Sang. Reins. Foie. Voies respiratoires. On a observé des cataractes chez les rats exposés aux vapeurs de cumène.

Toxicité chronique et cancérogénicité

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire. Pour le ou les composants mineurs: A provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire. Cependant, l'applicabilité de ceci aux humains n'est pas connue.

Toxicité pour le développement

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère. N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire. Pour le ou les principaux composants: A provoqué des malformations congénitales chez les animaux de laboratoire mais seulement à des doses produisant des effets toxiques graves chez les mères. Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère.

Toxicité pour la reproduction

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Les résultats d'études de reproduction sur des animaux de laboratoires indiquent que le chlorpyrifos ne provoque pas d'effets néfastes sur la fécondité. Des preuves de toxicité sur les descendants existent, mais uniquement à des doses assez élevées pour provoquer des effets toxiques importants chez les parents. Pour le ou les principaux composants: Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.

Toxicologie génétique

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: On considère que l'ingrédient actif a un risque de toxicité génétique minimal sur la base d'une majorité de données négatives ainsi que quelques résultats équivoques ou marginalement positifs. Pour le ou les principaux composants: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Section 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Matière très toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les espèces les plus sensibles).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons

CL50, *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel), Essai en dynamique, 96 h: 0,15 mg/l

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

CE50, *Daphnia magna*, Essai en statique, 48 h, immobilisation: 0,000032 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques

CE50r, *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes), Inhibition du taux de croissance, 72 h: 4,7 mg/l

Toxicité pour toutes espèces sur le sol

DL50 par voie orale, *Apis mellifera* (abeilles): 0,33 microgrammes/abeille

DL50 par contact, *Apis mellifera* (abeilles): 0,22 microgrammes/abeille

Toxicité pour les organismes résidant dans le sol

CL50, *Eisenia fetida* (vers de terre), 14 jr: 313 mg/kg

12.2 Persistance et dégradabilité

Données pour le composant: chlorpyrifos (ISO); thiophosphate de O,O-diéthyle et de O-3,5,6-trichloro-2-pyridyle

Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

Stabilité dans l'eau (demi-vie):

72 jr

Tests de biodégradation de l'OCDE:

Biodégradation	Durée de l'exposition	Méthode	Intervalle de temps de 10 jours
22 %	28 jr	Test OCDE 301D	Manqué

Photodégradation indirecte par les radicaux OH

Constante de vitesse	Demi-vie atmosphérique	Méthode
$9,0 \times 10^{-11}$ cm ³ /s	1,4 h	Estimation

Demande théorique en oxygène: 2,46 mg/mg

Données pour le composant: Hydrocarbures, C9, aromatiques

Pour le ou les principaux composants: Ce produit ne devrait se dégrader que très lentement (dans l'environnement). Il ne passe pas les tests OCDE/CEE de dégradation rapide. Pour certains composants: En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.

Données pour le composant: Dodécylbenzènesulfonate de calcium

Pour un ou des produits semblables: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Tests de biodégradation de l'OCDE: Pour un ou des produits semblables:

Biodégradation	Durée de l'exposition	Méthode	Intervalle de temps de 10 jours
95 %	28 jr	Test OCDE 301 ^E	Réussi

Données pour le composant: Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène

Ce produit est intrinsèquement biodégradable. Il atteint plus de 20 % de biodégradation dans les tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Données pour le composant: chlorpyrifos (ISO); thiophosphate de O,O-diéthyle et de O-3,5,6-trichloro-2-pyridyle**

Bioaccumulation: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow): 4,7 Estimation

Données pour le composant: Hydrocarbures, C9, aromatiques

Bioaccumulation: Pour le ou les principaux composants: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5). Pour le ou les composants mineurs: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Données pour le composant: Dodécylbenzènesulfonate de calcium

Bioaccumulation: Aucune donnée trouvée.

Données pour le composant: Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène

Bioaccumulation: Pour un ou des produits semblables: Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).

12.4 Mobilité dans le sol**Données pour le composant: chlorpyrifos (ISO); thiophosphate de O,O-diéthyle et de O-3,5,6-trichloro-2-pyridyle**

Mobilité dans le sol: Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc): 8.151

Constante de la loi d'Henry (H): $4,78 \times 10^{-1}$ Pa·m³/mole.

Données pour le composant: Hydrocarbures, C9, aromatiques

Mobilité dans le sol: Pour le ou les principaux composants: Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

Données pour le composant: **Dodécylbenzènesulfonate de calcium**

|| Mobilité dans le sol: Aucune donnée trouvée.

Données pour le composant: **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène**

|| Mobilité dans le sol: Aucune donnée trouvée.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Données pour le composant: **chlorpyrifos (ISO); thiophosphate de O,O-diéthyle et de O-3,5,6-trichloro-2-pyridyle**

|| Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

|| Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Données pour le composant: **Hydrocarbures, C9, aromatiques**

|| Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Données pour le composant: **Dodécylbenzènesulfonate de calcium**

|| Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Données pour le composant: **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène**

|| Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

|| Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Section 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur. Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

Section 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID

14.1 Numéro ONU

UN3017

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Désignation exacte pour l'expédition: PESTICIDE ORGANOPHOSPHORE, LIQUIDE, TOXIQUE, INFLAMMABLE, N.S.A.

Nom technique: Chlorpyrifos et hydrocarbures aromatiques

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe de risques: 6.1 (3)

14.4 Groupe d'emballage

GE III

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Conditions spéciales: Donnée non disponible

Numéro d'identification du danger: 63

ADNR / ADN

14.1 Numéro ONU

UN3017

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Désignation exacte pour l'expédition: PESTICIDE ORGANOPHOSPHORE, LIQUIDE, TOXIQUE, INFLAMMABLE, N.S.A.

Nom technique: Chlorpyrifos et hydrocarbures aromatiques

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe de risques: 6.1 (3)

14.4 Groupe d'emballage

GE III

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

IMDG

14.1 Numéro ONU

UN3017

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Désignation exacte pour l'expédition: ORGANOPHOSPHORUS PESTICIDE, LIQUID, TOXIC, FLAMMABLE

Nom technique: Chlorpyrifos and Aromatic Hydrocarbon

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe de risques: 6.1 (3)

14.4 Groupe d'emballage

GE III

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Numéro SME: F-E, S-D

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans objet

ICAO/IATA

14.1 Numéro ONU

UN3017

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Désignation exacte pour l'expédition: ORGANOPHOSPHORUS PESTICIDE, LIQUID, TOXIC, FLAMMABLE

Nom technique: Chlorpyrifos and Aromatic Hydrocarbon

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe de risques: 6.1 (3)

14.4 Groupe d'emballage

GE III

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

Section 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaire européen des produits chimiques commercialisés (EINECS)

Les composants de ce produit figurent dans l'inventaire EINECS ou en sont exemptés.

Numéro d'enregistrement du produit: 8195P/B

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour un usage adéquat et sécuritaire de ce produit, veuillez consulter les conditions d'utilisation stipulées sur l'étiquette.

Section 16. AUTRES DONNÉES

Mention de danger dans la section 3 «Composition/Informations sur les composants»

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases de risques dans la section Composition

R10	Inflammable.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R25	Toxique en cas d'ingestion.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Révision

Numéro d'identification: 62188 / 3028 / Date de création 2013/07/04 / Version: 4.0

Code DAS: EF-1551

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

Dow AgroSciences B.V. recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération des sources d'information comme par exemple des Fiches de Données de Sécurité (FDS) propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsables et ne pouvons pas être tenu pour responsables des

FDS obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une FDS provenant d'une source extérieure, ou si vous craignez que votre FDS ne soit pas à jour, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.